

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 10
Votants 14

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 juin à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 05/06/2023,
Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, M. Jules VERNIER et M. Philippe RÉDRÉAU.
Absents représentés : Mme Sandra JOVANOVIC (procuration à Mme Bénédicte CHEVALIER), Mme Cécile DESCHAMPS (procuration à M. Stéphane AUGU), M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU) et M. Laurent BOSSÉ (procuration à Mme Marie-Pierre PLEURDEAU).
Absent excusé : M. Michaël LECOMTE.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier BOUISSOU a été élu secrétaire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2023, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour sur « le lancement de la concertation pour le projet d'aménagement du Centre-bourg » avant d'étudier les sujets figurant sur la convocation :

**2023.7.1/ ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
« INFORMATIQUE »**

La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) a décidé de migrer son système informatique vers le cloud et de ne pas renouveler l'ensemble de son réseau informatique physique actuel. Ce choix est dicté par une volonté de :

- développer la conduite de projets transversaux au sein des services communautaires,
- bénéficier de l'intégration systématique des innovations en termes d'outils bureautiques,
- améliorer le système de protection des données.

La CCTVI, dans le cadre de l'analyse des besoins, a proposé à ses communes membres de constituer un groupement de commandes. Certaines communes ont souhaité étendre le groupement de commandes à l'achat annuel de matériel informatique.

Par ailleurs, certaines ont souhaité également une mise à disposition du service informatique de la CCTVI pour des assistances ponctuelles. Cette partie sera organisée dans le cadre de conventions spécifiques.

Par conséquent, le présent groupement de commandes a pour objet la :

- migration Microsoft 365 des systèmes d'information et prestations annexes,
- fourniture et installation d'équipements informatique ;

L'acte constitutif définit l'organisation et le fonctionnement du groupement de commandes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Considérant le projet d'acte constitutif du groupement de commandes
« informatique » ;

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes « informatique »,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

2023.7.2/ RÉVISION DES TARIFS DU GÎTE D'ÉTAPE ET DES SALLES COMMUNALES POUR 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance de fixer assez tôt dans la saison les tarifs du Gîte d'étape de la Métairie et de la salle des fêtes communales pour l'année suivante afin de pouvoir répondre aux sollicitations.

Pour le gîte, M. le Maire mentionne les tarifs pratiqués en 2023 et présente un bilan pour l'année 2022 qui fait apparaître un bénéfice de fonctionnement de 18 918,22 euros. Il est précisé que le bénéfice attendu pour l'année 2023 sera grevé par l'augmentation des coûts de l'énergie, certains contrats ayant été renégociés à la hausse en début d'année.

Pour la salle des fêtes, M. le Maire rappelle que des travaux dans la cuisine et sur l'extérieur vont avoir lieu prochainement. Il est proposé d'attendre ces travaux pour réévaluer les tarifs. Il est également demandé un comparatif des tarifs pratiqués par les communes alentours.

M. le Maire informe également qu'il a reçu une demande d'occupation de la salle de motricité pour une séance mensuelle de sophrologie. Cette salle est actuellement utilisée, en plus de l'école, par des associations à titre gratuit. Il rappelle qu'un tarif de location de la salle des fêtes a été créé à 20 euros de l'heure pour une utilisation similaire et précise que dans la salle de motricité, les toilettes ne sont pas accessibles.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
- fixer pour le gîte d'étape de la Métairie, pour l'année 2024, les tarifs suivants :
 - 17 euros la nuitée par personne, taxe de séjour en supplément,
 - 3 euros par personne et par demi-journée complémentaire (arrivée anticipée, ou un départ tardif) selon les disponibilités,
 - 3 euros par personne et par séjour ou un forfait de 50 € par groupe et par séjour si le gîte est réservé en totalité (de 40 à 42 couchages) de frais de désinfection à appliquer selon la situation sanitaire,
 - reporter sa décision pour les tarifs de la salle des fêtes dans l'attente de la réalisation des travaux,

de fixer à 15 euros par heure la location de la salle de motricité pour des activités de relaxation organisées par des praticiens selon la disponibilité du planning d'utilisation.

2023.7.3/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi par deux demandes de subvention de :

- la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour l'aide à l'acquisition de la peluche « Pompy » offerte aux enfants lors des prises en charge afin de faciliter les soins. Il est précisé que cette association a déjà participé à des manifestations sur la commune afin de vendre leurs produits.
- l'Association de la cantine scolaire pour demander le solde de la subvention annuelle, soit 8 000 euros. Il est rappelé qu'une première

subvention de 7 000 euros a déjà été versée en début d'année et que l'étude de leurs comptes a été réalisée. Cependant le service fourni par leur prestataire ne permet pas de connaître le coût réel unitaire des repas. Toutefois, il est souligné que l'actuelle équipe des parents bénévoles redouble d'efforts pour permettre d'encaisser de nouvelles recettes et que le tarif facturé aux familles va être augmenté afin de stabiliser le budget de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ne pas verser de subvention à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, mais de leur proposer la possibilité de venir exposer lors des manifestations communales,
- verser 8 000 euros à l'Association de la cantine scolaire.

2023.7.4/ ÉTUDE DES DEVIS DE MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire présente le projet envisagé pour dévier à titre provisoire la route départementale 17 sur les places de stationnement présentent le long de la place Calder. Cette solution a été imaginée à l'occasion des études sur l'aménagement du centre-bourg pour faire ralentir la vitesse des véhicules et permettre une meilleure accessibilité aux commerces. Ce test pourrait être envisagé pendant les vacances scolaires afin de ne pas perturber les circuits des transports scolaires.

Un débat s'ouvre sur :

- la suppression des places de stationnement pendant cette phase de test qui ne peuvent pas être reportées sur un autre lieu,
- l'aspect esthétique des équipements provisoires à mettre en place pour cet aménagement pendant la saison estivale.
- le coût de la mise en place qui s'élève à 984,25 euros TTC sans les bacs qui permettrait de sécuriser les lieux de manière un peu plus esthétique et sans la prestation de suppression du marquage provisoire jaune.

M. le Maire présente également à titre d'information un devis pour refaire les passages piétons de la commune pour un montant de 2 031,62 euros TTC. Le linéaire proposé n'a pas été vérifié, et certains passages piétons ne sont peut-être pas à refaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces deux devis. En ce qui concerne le test de déviation de la route le long de la place Calder, il est conseillé d'attendre la création des places de stationnement supplémentaires qui doivent être créées sur la nouvelle voie qui mènera au parking de l'école.

2023.7.5/ LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mandater le cabinet Équipage pour lancer la consultation pour le projet d'aménagement du Centre-bourg.

2023.7.6/ LOCATION ROULAGE CIRCUIT AUTOMOBILE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai dernier autorisant l'Écurie de la Vallée du lys auto à encaisser les recettes de location du Circuit Christian MEUNIER à compter du 1^{er} juin 2023 en concertation avec la commune de PONT DE RUAN.

M. le Maire précise que l'EVLA demande la possibilité de rendre cette décision rétroactive en l'appliquant à partir du 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de se renseigner sur la possibilité d'une rétroactivité avant de prendre une décision.

2023.7.7/ DÉSIGNATION D'UN AMBASSADEUR SANTÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du souhait de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre que soit désigné dans chaque commune un élu ambassadeur santé dans le cadre du déploiement du Contre local de santé (CLS).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Madame Bénédicte CHEVALIER qui accepte cette fonction mais souhaiterait pouvoir participer aux réunions en visioconférence pour éviter les déplacements et la perte de temps.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme Marie-Pierre PLEURDEAU et M. Sébastien FRUGIER suggèrent de créer un moment d'échange et d'accueil à l'attention des nouveaux habitants afin de leur présenter les services proposés par la commune et la communauté de communes. Ce moment pourrait avoir lieu début septembre avant le forum des associations. Un groupe de travail est créé pour l'organisation de cet évènement, il est composé de Stéphane AUGU, Marie-Pierre PLEURDEAU, Sébastien FRUGIER, Olivier BOUISSOU, Séverine HEFTI-BOYER, Laurent BOSSÉ, Cécile DESCHAMPS et Sandra JOVANOVIC.

Une commission d'urbanisme sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) est prévue le 28 juin prochain à 18h30.

L'organisation de la fête de la musique du 21 juin et de la fête nationale du 14 au 16 juillet sont évoquées. Pour ce dernier évènement, un programme sera diffusé afin que les habitants puissent connaître toutes les activités proposées.

Le dimanche 16 juillet sera l'occasion de présenter l'unique représentation de Pinocchio de la troupe éphémère créée avec la coriace compagnie. Le gîte étant loué, il est nécessaire de trouver un hébergement pour les 5 comédiens du 13 au 16 juillet. Chacun est invité à mobiliser ses connaissances pour trouver une solution. L'information sera diffusée sur les réseaux sociaux à disposition de la commune.

Mme Marie-Pierre PLEURDEAU rappelle la manifestation « Sur les chemins des talents et savoir-faire » prévue les 16 et 17 septembre prochain. Pour le moment peu d'artisans sont inscrits. Il est demandé aux élus qui connaissent des artisans susceptibles d'y participer de leur faire part de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 10 juillet à 20h.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	

M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
Mme JOVANOVIC Sandra	Absente représentée
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	Absent excusé
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente représentée
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	Absent représenté
M. RÉDRÉAU Philippe	
M. BOSSÉ Laurent	Absent représenté